

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE**  
**MERCREDI 9 MAI 2012 à 20 H 30**

Convocation : 02/05/2012

Affichage : 16/05/2012

**Etaient présents** : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Danielle BOURGEOIS, Josette PAILLARD, et Messieurs, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Stephen MARTIN, Alain GOUNAND, Olivier LONGIN

**Absent** : Florian DARCQ

**Excusé** : Samira OUDET

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LONGIN

M. le Maire donne lecture du compte rendu du procès-verbal du 10 avril 2012.  
Ce procès verbal est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé.

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES**

- Contrat agent d'entretien
- Bail appartement 8 Rue de Besançon
- Finalisation acquisitions terrains Châteauneuf
- Nuisances sonores – Arrêté municipal

**BATIMENTS**

- Réfection plafond salle polyvalente
- Réfection sol hall perception
- Travaux d'aménagement devant groupe scolaire

**QUESTIONS DIVERSES**

**AFFAIRES GENERALES**

**Contrat agent d'entretien**

Après débat, le conseil municipal décide avec 1 voix pour, 1 abstention et 7 contre de ne pas titulariser Madame JACQUOT Irène.

Il demande de prendre contact avec le centre de gestion pour examiner les possibilités d'un CDD renouvelable.

**Bail appartement 8 Rue de Besançon**

Le Maire informe le conseil municipal que cet appartement sera libre au 23 juillet prochain.

Le conseil municipal, souhaite attendre la location de l'appartement Place Gaulard pour fixer le montant du loyer en tout état de cause de 600 € maximum (loyer actuel) étant donné que les dépendances seront supprimées.

## **Finalisation acquisitions terrains Châteauneuf**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'acquérir les terrains aux différents propriétaires tels qu'ils ont été négociés individuellement avec le maire sur la base des prix moyens entre les domaines et la valeur vénale des terrains.

## **Nuisances sonores – arrêté municipal**

Sur proposition du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents avec 1 abstention, 5 pour et 3 contre de prendre un arrêté municipal concernant les nuisances sonores pour restreindre les horaires d'application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral.

Le conseil décide donc de fixer les horaires comme suit :

Du lundi au samedi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

## **BATIMENT**

### **Réfection plafond salle polyvalente**

Madame PAILLARD informe le conseil municipal que l'offre de l'entreprise BALADDA concernant la réfection du plafond de la salle polyvalente pour un montant de 8 183 €TTC est la mieux disante.

Le conseil municipal valide cette offre à l'unanimité des présents.

### **Réfection sol hall perception**

Monsieur GOUNAND informe le conseil municipal que l'offre de l'entreprise COLAJANNI concernant la réfection du sol du hall de la perception pour un montant de 2 945.98 €TTC est la mieux disante. Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette offre.

## **VOIRIE**

### **Travaux aménagement devant groupe scolaire**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de lancer la consultation auprès de différentes entreprises concernant les travaux d'aménagement devant le groupe scolaire.

L'objectif est de réaliser ces travaux avant la rentrée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. M. le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion aura lieu le lundi 21 mai pour l'adhésion de la commune au programme 100 % compostage du SICTOM. M. GOUNAND représentera la commune.
2. M. le Maire informe le conseil municipal des résultats de fréquentation de l'agence postale de Dampierre qui fonctionne très bien (une des deux meilleures du secteur).

3. M. le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député, concernant les modifications de certaines lois existantes sur la chasse.
4. M. le maire informe le conseil municipal qu'il existe des livrets réalisés pour les classes de CM1 et/ou CM2 concernant les élections législatives au tarif de 2.5€ /livret. M. FERRAND est chargé de demander aux instituteurs s'ils souhaitent mettre en place une démarche pédagogique sur ce thème.  
La commune prendrait alors en charge l'acquisition de ces livrets.
5. M. le maire informe que l'association La Clé des Champs organise le 12 mai prochain une fête de l'enfance sur le thème de l'illettrisme.
6. M. le maire indique qu'il a reçu une publicité concernant des photos aériennes. Pas de besoin pour le moment.
7. M. le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de monsieur le Sous-Préfet suite à la démission de Monsieur LIARD Philippe. Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de laisser le poste vacant.
8. Monsieur DARCO est élu titulaire de la commission d'appel d'offre, en remplacement de Monsieur LIARD Philippe.
9. M. le Maire fait part d'une demande d'emploi saisonnier au secrétariat de mairie. Après débat le conseil municipal décide de ne pas employer de contrat saisonnier pour ce poste.
10. Madame PAILLARD précise qu'elle dispose du devis de M. BARCON concernant l'alarme de sécurité pour un montant de 164.80 € TTC que le conseil municipal valide à l'unanimité des présents.
11. Madame JEANDENANS, indique que certaines personnes ont soumis l'idée au conseil municipal de nommer la place de Châteauneuf « Place Maurice BERTHET ».
12. Sur proposition du maire le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le nouveau règlement de la salle polyvalente.

La séance est levée à 23 h 50

<b>ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	

Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	<b>Excusée</b>
Monsieur DARQC Florian	<b>Absent</b>
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

<b>Intitulé de la délibération</b>	<b>Numéro</b>